

Les feuilles thématiques

du Conservatoire d'espaces Naturels Languedoc-Roussillon

Numéro 3 septembre 2011

Les Schémas Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) en Languedoc-Roussillon :

Contribution du Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon

SOMMAIRE

Les trois SDAGE du Languedoc - Roussillon : Adour-Garonne, Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée	2
Contribution du CEN L-R à la mise en oeuvre des SDAGE en Languedoc-Roussillon	3
Les actions en faveur de la conservation des lagunes du Languedoc-Roussillon	4
Les actions en faveur de la conservation de milieux et d'espèces remarquables de zones humides	5
Le programme RHoMeO et sa déclinaison en Languedoc-Roussillon ..	6
Contribution à la mise en oeuvre du Plan Rhône	7
Contribution du Conservatoire des Sites Lozériens aux SDAGE des bassins Adour - Garonne et Loire - Bretagne	7
Pour en savoir plus	8

Edito

Les zones humides régionales, qu'elles soient littorales avec les lagunes ou intérieures avec les tourbières ou les cours d'eau ont constitué une des priorités d'intervention du CEN L-R depuis sa création. Parmi les actions et programmes importants menés on peut citer :

- la réalisation, des 1996, des premiers inventaires des zones humides de 4 départements sur les 5 formant la Région,
- l'élaboration d'un Manuel d'identification et de délimitation des zones humides du sud - Est de la France et la réalisation de formations pour les agents chargés de l'application de la Loi sur l'eau de 1992 et de la mise en œuvre du Plan national d'action pour les zones humides,
- la mise en œuvre au niveau régional d'actions de programmes européens et nationaux : Life « Sauvegarde étangs littoraux du Languedoc-Roussillon », Life « Tourbières de France », Life « Conservation des mares temporaires méditerranéennes », « Plan Loire grandeur Nature » du plan national d'action pour les zones humides,
- l'animation, depuis 2002, du Pôle relais lagunes méditerranéennes en Languedoc-Roussillon dont l'une des missions principales est de promouvoir une gestion durable des zones humides méditerranéennes,
- l'acquisition de terrains en zones humides remarquables (mares temporaires, ripisylves du Tarn,) de sites dans le cadre de mesures compensatoires loi sur l'eau (site renaturé de l'île des Brotteaux),
- le montage et la coordination du programme Life+ LAG Nature (2009-2013) « Créer un réseau de sites démonstratifs lagunaires et dunaires sur le littoral méditerranéen en Languedoc-Roussillon » qui fédère les acteurs de 5 sites Natura 2000,
- la réalisation d'actions en faveur de la conservation d'espèces de la faune et de la flore remarquables et menacées de zones humides (Lalimicoles, Cistude d'Europe, Triton crêté, Marsilée pubescente...)

Après le numéro 2 consacré à la gestion et à la restauration des zones humides littorales, ce numéro 3 des Feuilles thématiques complète la présentation des actions du CEN L-R en faveur des zones humides régionales en l'élargissant aux autres zones humides intérieures et en l'inscrivant dans le cadre des trois Schémas Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) touchant notre région. Ces nouveaux SDAGE (2010-2015) intègrent les obligations définies par la directive cadre européenne sur l'eau (DCE), ainsi que les orientations du Grenelle de l'environnement.

C'est dans ce nouveau contexte que le CEN L-R souhaite renforcer ses relations avec les Agences de l'eau avec notamment la nouvelle disposition du Code de l'Environnement qui donne aux agences le pouvoir d'attribuer des aides à l'acquisition de zones humides aux Conservatoires régionaux d'espaces naturels. C'est d'ailleurs dans ce cadre que le CEN L-R a initié la première acquisition de prairies humides dans le site Natura 2000 du Pic Saint Loup ; contribuant ainsi à atteindre les objectifs chiffrés d'acquisitions foncières de zones humides par les Agences de l'eau dans le cadre du Grenelle.

Bonne lecture.



Les trois SDAGE du Languedoc - Roussillon : Adour-Garonne, Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée

La région Languedoc Roussillon est concernée par trois grands bassins versants :

- Rhône-Méditerranée : qui englobe la plus grande partie du territoire régional,
- Adour-Garonne : sur les franges en limite nord-est des 5 départements,
- Loire-Bretagne : qui englobe la partie nord de la Lozère dans le bassin de l'Allier.

Les Schémas Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2010-2015, adoptés par les trois Comités de bassin sont entrés en vigueur à partir du 22 décembre 2009 pour une durée de 6 ans. Ils seront mis à jour en 2015.

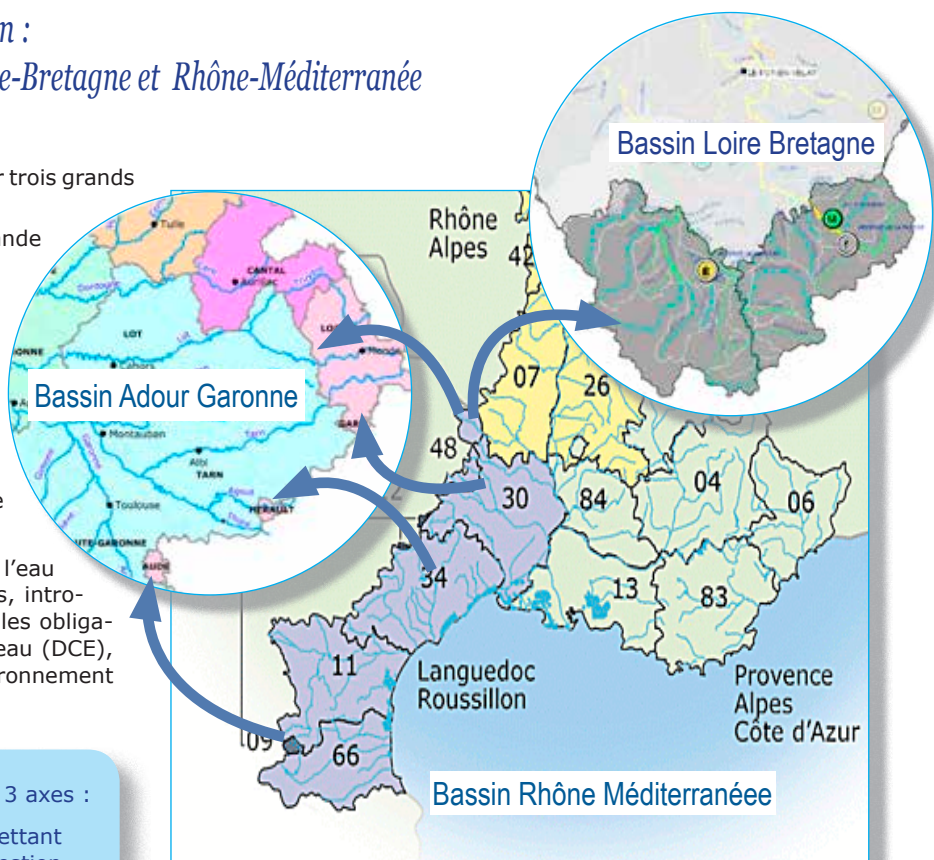
Ces nouveaux documents de planification pour l'eau et les milieux aquatiques à l'échelle des bassins, introduisent une nouvelle approche car ils intègrent les obligations définies par la directive européenne sur l'eau (DCE), ainsi que les orientations du Grenelle de l'environnement pour un bon état des eaux d'ici 2015.

Les SDAGE 2010-2015 sont organisés selon 3 axes :

- 1 ils définissent les orientations permettant de satisfaire les grands principes d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.
- 2 ils fixent ensuite les objectifs de qualité et de quantité à atteindre pour chaque masse d'eau du bassin : cours d'eau, plan d'eau, nappe souterraine, estuaires, eaux côtières.
- 3 ils déterminent enfin les aménagements et les dispositions nécessaires pour prévenir la détérioration et assurer la protection et l'amélioration de l'état des eaux et des milieux aquatiques, afin de réaliser les objectifs fixés.

Un exemple d'orientations : les 8 orientations fondamentales définies par le SDAGE Rhône Méditerranée

- Prévention : privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
- Non dégradation : concrétiser la mise en oeuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques
- Vision sociale et économique : intégrer les dimensions sociale et économique dans la mise en oeuvre des objectifs environnementaux
- Gestion locale et aménagement du territoire : organiser la synergie des acteurs pour la mise en oeuvre de véritables projets territoriaux de développement durable
- Pollutions : lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions toxiques et la protection de la santé
- Des milieux fonctionnels : préserver et développer les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques
- Partage de la ressource : atteindre et pérenniser l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
- Gestion des inondations : gérer les risques d'inondation en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau



(Sources : eaufrance.fr, lesagencesdeleau.fr, fne.asso.fr)

Les principaux objectifs environnementaux

Objectif global à atteindre en 2015

- 66 % des eaux superficielles en bon état écologique
 - Cours d'eau : 61 %
 - Plans d'eau : 82 %
 - Eaux côtières : 81 %
 - Eaux de transition (lagunes) : 47 %
- 82 % des eaux souterraines en bon état écologique

Le bon état doit être atteint en 2015. Dans les cas où l'objectif de bon état ne peut être atteint en 2015 pour des raisons techniques ou économiques, le délai est reporté à 2021 ou au plus tard à 2027.

Un programme de mesures précis et chiffré

Le SDAGE s'accompagne d'un programme de mesures qui propose les actions à engager sur le terrain pour atteindre les objectifs d'état des milieux aquatiques ; il en précise l'échéancier et les coûts.

Un programme de surveillance renforcé

En cohérence avec la directive cadre sur l'eau, le suivi de l'état des milieux a été renforcé à travers le programme de surveillance. Ce renforcement devrait permettre :

- d'évaluer l'état actuel des masses d'eau et de constituer un état des lieux de référence pour le SDAGE et son programme de mesures.
- de vérifier l'efficacité des actions mises en oeuvre dans le cadre du programme de mesures.



objectifs et mesures pour la biodiversité régionale

L'approche de la directive cadre européenne sur l'eau

La directive cadre européenne sur l'eau (2000/60/CE) du 23 octobre 2000, a été transposée en droit français par la loi du 21 avril 2004. La DCE a pour objectifs majeurs « le bon état des eaux » d'ici à 2015 et la non-dégradation de l'existant.

Pour parvenir à évaluer les eaux et les milieux aquatiques d'un bassin, une typologie a été mise en place : **les masses d'eau**. Une masse d'eau est une portion d'un cours d'eau, d'un lac, d'une nappe aquifère, d'une zone côtière... relativement homogène du point de vue de la géologie, de la morphologie, du régime hydrologique, de la topographie et de la salinité. Elles correspondent par exemple à un tronçon de cours d'eau ou un plan d'eau.

Les masses d'eau sont regroupées en types cohérents dont les caractéristiques sont similaires. Pour qualifier l'état des eaux, une distinction a été opérée entre :

- les masses d'eau naturelles de surface (rivières, lacs, étangs, eaux littorales et estuariennes) pour lesquelles sont fixés à la fois un objectif de bon état écologique et un objectif de bon état chimique,
- les masses d'eau souterraines pour lesquelles sont fixés à la fois un objectif de bon état quantitatif et un objectif de bon état chimique.

LE SDAGE :

▪ **instrument pour mettre en oeuvre en France la politique communautaire dans le domaine de l'eau fixée par la DCE...**

▪ **outil pour encadrer les activités en zones humides.**

Les orientations fondamentales du SDAGE et leurs dispositions sont opposables aux décisions administratives dans le domaine de l'eau (réglementation locale, programme d'aides financières, etc.), aux SAGE et à certains documents tels que les plans locaux d'urbanisme (PLU) et les schémas de cohérence territoriale (SCOT), les schémas départementaux de carrière.

Objectifs du Grenelle de l'environnement pour l'eau

Le Grenelle de l'environnement dans le domaine de l'eau réaffirme l'objectif général de la DCE concernant le bon état des eaux d'ici 2015 et fixe par ailleurs d'autres objectifs plus opérationnels. Deux objectifs concernant plus particulièrement la biodiversité méritent d'être soulignés :

- La réduction des pollutions d'origines agricoles, urbaines et industrielles avec notamment la suppression de certains produits phytosanitaires dans l'objectif de réduire de moitié les usages des produits phytopharmaceutiques et des biocides en dix ans.
- La restauration des milieux aquatiques : acquisition de 20 000 hectares de zones humides, rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau (trame bleue), aide à la mise en œuvre de contrats de rivière ou de baies...

Le Grenelle de l'Environnement et les conservatoires régionaux d'espaces naturels

L'article 133.L.213-8-2 donne aux Agences de l'eau le pouvoir d'attribuer des aides à l'acquisition aux Conservatoires régionaux d'espaces naturels. Les Conservatoires sont donc considérés comme partenaires privilégiés pour atteindre les objectifs chiffrés d'acquisitions foncières de zones humides par les Agences de l'eau dans le cadre du Grenelle.

Contribution du CEN L-R à la mise en oeuvre des SDAGE en Languedoc-Roussillon

Les zones humides avec leur grande diversité (mares, tourbières, lagunes, étangs asséchés ...) constituent une priorité d'intervention du CEN L-R depuis sa création. Parmi les actions et programmes importants menés on peut citer :

- la réalisation (1996-2000) des premiers inventaires des zones humides de 4 départements sur les 5 formant de la région,
- l'élaboration d'un manuel d'identification et de délimitation des zones humides du sud-Est de la France,
- la participation au programme européen Life «conservation des mares temporaires méditerranéennes»,
- la participation au plan Loire grandeur Nature du plan national d'action pour les zones humides,
- le portage au niveau régional du plan national de restauration de la Cistude d'Europe,
- l'animation, depuis 2002, du Pôle relais lagunes méditerranéennes en Languedoc-Roussillon dont l'une des missions principales est de promouvoir une gestion durable des zones humides méditerranéennes,
- l'acquisition de terrains en zones humides remarquables (mares temporaires, ripisylves du Tarn,) de sites dans le cadre de mesures compensatoires loi sur l'eau (site renaturé de l'île des Brotteaux),
- le montage et la coordination du programme Life+ LAG Nature (2009-2013) « Créer un réseau de sites démonstratifs lagunaires et dunaires sur le littoral méditerranéen en Languedoc-Roussillon » qui fédère les acteurs de 5 sites Natura 2000.

Le CEN L-R, souhaite poursuivre certaines de ces actions et développer d'autres initiatives, en partenariat avec tous les acteurs (Etat, Agences de l'eau, établissements publics, collectivités, ...), notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la DCE et des SDAGE de la région.

Quelques axes d'intervention du CEN L-R contribuant à la mise en oeuvre des SDAGE

- Poursuivre et actualiser, selon la nouvelle méthodologie, les inventaires des zones humides initiés depuis 1996,
- contribuer à la délimitation des zones humides selon la nouvelle méthodologie retenue au niveau national,
- participer à l'élaboration de protocoles et d'indicateurs de suivi de l'état de conservation des zones humides (voir plus loin le programme RHOMEO)
- Poursuivre l'inventaire spécifique des mares, évaluer leur état de conservation et les menaces et initier un premier programme de sauvegarde,
- Poursuivre l'appui technique aux établissements publics, collectivités et gestionnaires de zones humides (conservatoire de littoral, syndicats mixtes (Etangs palavasiens, Etang de l'or, Camargue gardoise...)
- Acquérir des parcelles de zones humides dans le cadre des objectifs des agences de l'eau liés au Grenelle de l'environnement et des mesures compensatoires,
- poursuivre les programmes de conservation de zones humides remarquables (mares temporaires méditerranéennes...) et des espèces rares et menacées de la faune (Cistude d'Europe, Triton crêté...) et de la flore (Marsilée pubescente, Iris d'Espagne...)



Les actions en faveur de la conservation des lagunes du Languedoc-Roussillon

Les objectifs majeurs du SDAGE concernant les lagunes sont déclinés à l'échelon local dans les 5 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) suivants : Petite Camargue gardoise; Lez, Mosson, Etangs palavasiens; Thau; Basse vallée de l'Aude; Etang de Salses-Leucate. Ces SAGE, principalement portés par des syndicats mixtes, sont actuellement en cours d'élaboration (Thau) ou en phase de première révision.

Parmi les objectifs, trois concernent particulièrement la biodiversité :

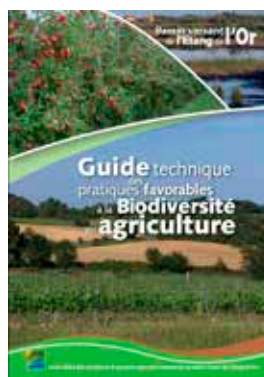
- préserver ou restaurer les milieux aquatiques, les zones humides et leurs écosystèmes,
- lutter contre les pollutions, notamment celles d'origine agricole,
- le troisième, transversal : améliorer l'information et la formation, développer l'action concertée.

Outre sa participation à certaines CLE, le CEN L-R mène par ailleurs plusieurs types d'actions qui visent à atteindre ces objectifs ; ce qui contribue à la mise en oeuvre des SAGE concernant les lagunes :

- appui technique aux syndicats mixtes du littoral et au conservatoire du littoral
- initiation d'actions et de programmes de conservations de milieux et d'espèces remarquables des lagunes,
- gestion en propre de sites lagunaires remarquables.

Appui technique au Conservatoire du littoral et aux syndicats mixtes gestionnaires de lagunes

Cet appui technique du CEN L-R à des acteurs importants en charge de l'aménagement et la gestion des territoires lagunaires s'inscrit dans les orientations OF6B : *prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides*, et OF6C : *intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau*. Il concerne plusieurs thématiques (amélioration des connaissances sur les zones humides, élaboration ou actualisation des plans de gestion, restauration, actions spécifiques de conservation d'espèces rares de la faune et de la flore). Parmi les structures ayant sollicité le CEN L-R figurent : le Syndicat mixte de la Camargue gardoise, le Syndicat mixte de l'Etang de l'Or, le Syndicat mixte des étangs littoraux, le Syndicat mixte de l'Etang de Thau, le Syndicat mixte de la Basse vallée de l'Aude. L'appui au Conservatoire du Littoral se fait dans le cadre d'une convention liant les deux structures.



Partenariat avec la profession agricole

Le CEN L-R a initié un partenariat avec la profession agricole (chambre d'agriculture, syndicats de producteurs fruitiers et viticoles, Institut Coopératif du Vin...) pour promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement dans les territoires autour des lagunes (Etang de l'Or, Camargue gardoise, Bassin de Thau) ce qui concourt à atteindre les objectifs OF5B : *lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques* et OF5D : *lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques agricoles*. Ce partenariat s'articule autour de

trois volets : diagnostic biodiversité des exploitations, aide à l'élaboration de projets de territoires, formation des agriculteurs.

Il comprend aussi un volet sensibilisation et vulgarisation à travers l'édition de guides (ci-contre) et de fiches agri-environnementales sur les zones humides.

Le plan d'actions pour la conservation des Laro-limicoles sur les terrains du Conservatoire du littoral de la façade méditerranéenne française



Ce plan de 5 ans (2007-2011) est un exemple d'actions menées pour intégrer les objectifs du SDAGE relatifs à la prise en compte dans la gestion des espèces faunistiques dans les zones humides. Il est mené par le CEN L-R, les Amis du Marais du Vigueirat et le Conservatoire du Littoral.

Les actions concernent trois grandes thématiques :

- la connaissance et la hiérarchisation des 36 sites ayant un fort potentiel d'accueil pour les laro-limicoles et sur lesquels des actions de conservation peuvent être conduites rapidement,
- la réhabilitation de sites dont l'objectif est d'augmenter la capacité d'accueil des îlots pour la nidification
- la gestion des niveaux d'eaux et des menaces de prédation

Notons que ce plan d'actions, qui a été financé entièrement par la Fondation Total, pourrait bénéficier des aides de l'Agence de l'eau dans la mesure où il participe à atteindre un des objectifs du SDAGE concernant la biodiversité.



La gestion d'espaces lagunaires : les Salines de Villeneuve-les-Maguelone

Les Salines de Villeneuve sont situées à une quinzaine de kilomètres au sud-ouest de Montpellier sur les communes de Villeneuve-lès-Maguelone, Mireval et Vic-la-Gardiole, Le site couvre une superficie de 292 ha dont près de 180 ha de salins exploités jusqu'en 1969 par les Salins du Midi.

En 2009 et 2010, le Conservatoire du littoral, en accord avec les communes concernées et Thau Agglomération, a sollicité le Conservatoire d'espaces naturels (CEN L-R) et le Syndicat Mixte des Etangs Littoraux (SIEL) pour s'impliquer dans la gestion du site au travers de 2 conventions de gestion du site.

Ces deux conventions devraient permettre à l'avenir de maîtriser la gestion de 292 ha des Salines de Villeneuve avec l'objectif de mettre en place une gestion durable sur ce site remarquable du patrimoine naturel et historique du littoral languedocien.

Pour plus de détails voir les rapport d'activités du CEN L-R (en ligne sur le site www.cenlr.org).



Le Pôle-relais lagunes méditerranéennes



Le Pôle relais lagunes méditerranéennes, a été créé en 2000 dans le cadre du Plan National d'Action en faveur des zones humides (PNAZH). Il est animé par La Tour du Valat en partenariat étroit avec le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon (CEN L-R) et l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC) afin d'être bien représenté dans les trois régions de la façade méditerranéenne française et de créer des liens privilégiés avec les acteurs locaux (élus, gestionnaires, socioprofessionnels). Ses activités sont centrées autour de trois missions :

- Recueillir et mettre à disposition les connaissances sur les divers aspects de la gestion des lagunes,
- Promouvoir une gestion durable des lagunes, en apportant conseil et assistance aux gestionnaires et aux usagers des lagunes; en favorisant la synergie entre gestionnaires, usagers et collectivités territoriales,
- Participer aux réflexions, collaborer aux activités et évaluer les résultats du plan d'action national.

Au fil des années, le Pôle relais lagunes méditerranéennes, est devenu le lieu ressources reconnu pour la connaissance et les compétences sur les lagunes. Il joue par ailleurs souvent le rôle de facilitateur d'initiatives pour la gestion partenariale et intégrée des lagunes, comme en témoigne le programme Life+ LAG Nature (voir ci-contre).



Les actions en faveur de la conservation de milieux et d'espèces remarquables de zones humides

Le CEN L-R conduit depuis quelques années plusieurs actions qui s'inscrivent dans le cadre des mesures d'accompagnement en lien avec l'orientation OF.6C du SDAGE du bassin RMC : *intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau*, notamment :

- mettre en place des actions de préservation, des aménagements dans des sites menacés,
- mettre en oeuvre un état des lieux des connaissances et du suivi des espèces intégrant la pression anthropique,
- intervenir sur les populations d'espèces invasives, avec instauration d'une veille active, éradication de foyers, plan de gestion pluriannuels.



Marsilea strigosa

Les actions en faveur de la conservation de milieux et de la flore remarquables

Le Bassin RMC comporte des milieux humides remarquables et rares : les mares temporaires méditerranéennes : habitats d'intérêt prioritaire au niveau européen. Par ailleurs, certaines mares abritent des espèces remarquables de la faune et de la flore, notamment une fougère aquatique *Marsilea strigosa*, espèce également rare d'intérêt européen. Le CEN L-R mène trois types d'actions :

- la gestion de mares temporaires à forts enjeux de conservation (Mares de Vendres, Etang de Valliguières...)
- l'acquisition de mares à Marsilée à forts enjeux et menacés,
- le suivi et la gestion des populations de la flore rare et menacée de certaines zones humides et mares temporaires.



Le programme Life + LAG Nature : un exemple de synergie d'acteurs autour des lagunes du Languedoc-Roussillon

Le programme **LIFE+ LAG'Nature** «Créer un réseau de sites démonstratifs lagunaires et dunaires sur le littoral méditerranéen en Languedoc-Roussillon » a démarré en janvier 2009 pour une durée de 5 ans. Il vise à la restauration et à la conservation des espaces naturels lagunaires, périlagunaires et dunaires sur 5 sites Natura 2000 mis en réseau pour :

- Expérimenter des actions de gestion des milieux naturels,
- Mener des actions de lutte contre les espèces envahissantes,,
- Réaliser des actions de gestion de la fréquentation et de ses impacts,
- Mettre en oeuvre des actions de sensibilisation,
- Former et informer les acteurs des lagunes,

Les 5 sites Natura 2000 en Languedoc-Roussillon sont : Camargue Gardoise, Etang de l'Or, Etangs palavasiens, Basse Vallée de l'Aude et Etang de Salses-Leucate.

Ce projet regroupe 7 partenaires techniques et 8 financeurs autour du CEN L-R comme chef de file. Il est financé à 50 % par l'Union Européenne et a un budget total de 2 201 834 €.

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse participe à hauteur de 7,3% du budget en ciblant son aide sur les actions de restauration des milieux lagunaires et la sensibilisation du public.

Pour plus d'information sur ce programme : www.lagnature.fr



Cistude d'Europe



Les actions en faveur de la conservation de la faune remarquable de zones humides

Le CEN L-R mène 3 types d'actions dans ce volet :

- il coordonne en région et mène également des actions en faveur de la conservation de la Cistude d'Europe,
- il gère un des rares sites en région (Etang de valliguières) abritant le Triton crêté et mène une mission d'appui à la réalisation du plan de gestion d'un autre site dans le Gard,
- il apporte un appui technique à la réalisation des suivis et à la mise en oeuvre des plans d'actions en région pour la conservation du Butor étoilé et du Blongios nain, deux espèces emblématiques de lagunes.

Le projet de gestion de la faune invasive du Languedoc-Roussillon

Le CEN L-R a initié en 2009 une étude intitulée «Initiation d'un plan d'actions sur les espèces exotiques envahissantes de la faune en Languedoc-Roussillon». Cette étude, réalisée avec l'aide de l'Etat et de la région a permis de faire un premier état des lieux de la problématique au niveau régional, d'identifier les parties prenantes, d'établir une liste régionale d'espèces envahissantes avec des fiches - espèces indiquant les mesures

de gestion et/ou d'éradication. Cette liste comporte de nombreuses espèces de zones humides (Tortue de Floride, Ecrevisse de Louisiane, Ibis sacré...). Le projet de programme d'actions concernant la gestion et /ou l'éradication des ces espèces envahissantes, s'inscrit largement dans une des mesures d'accompagnement du SDAGE (voir au dessus).

Le programme RHoMeO et sa déclinaison en Languedoc-Roussillon



Le programme Rhône-Méditerranée Observatoire des zones humides du bassin Rhône Méditerranée (RhoMeO)

Les zones humides sont concernées par trois Directives européennes (Directive Oiseaux, Directive Habitats, Directive Cadre sur l'Eau) qui imposent aux Etats des obligations de résultats chiffrés concernant l'état de conservation favorable respectivement des populations d'oiseaux, des habitats naturels et des masses d'eau. Si l'évaluation du bon état de conservation des populations d'oiseaux ne pose pas trop de problèmes, il n'en est pas de même en ce qui concerne les habitats et les masses d'eau. En l'absence de méthodologie validée à l'échelle européenne, la recherche de paramètres et d'indicateurs de mesures s'est vite imposée. Dans le Bassin Rhône-Méditerranée-Corse, plusieurs acteurs ont initié des démarches concernant le suivi des zones humides.

Afin d'harmoniser, à l'échelle du bassin ces démarches, l'Agence de l'eau RMC et les différents acteurs impliqués dans le suivi et la conservation des zones humides ont mis en chantier en 2008 le projet de création d'un observatoire des zones humides sur le bassin Rhône-Méditerranée (RHOMEOS). L'objectif central de cet observatoire est de mesurer l'état de conservation des zones humides à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée et de mieux définir le rôle des zones humides dans la qualification du bon état des masses d'eau.

Le programme RhoMÉO, développé en 2009 en région Rhône-Alpes, a été déployé en 2009 - 2010 dans la partie Sud du bassin dans les régions PACA et Languedoc-Roussillon.

Dans le cadre de ce déploiement dans le Sud, une étude de préfiguration a été menée en 2009-2010, conjointement par les CEN L-R et le CEEP (Conservatoire régionale de PACA). Cette étude a permis de réaliser :

- une analyse bibliographique sur les indicateurs,
- un état des lieux des suivis existants,
- une enquête sur les attentes des gestionnaires de zones humides,
- une réflexion sur la mise en œuvre du programme prenant en compte les spécificités de PACA et L-R,
- l'établissement d'une pré-liste de sites d'étude potentiels.

Pour le Languedoc-Roussillon, une cinquantaine de sites tests ont été proposés représentatifs des différents type de zones humides : marais littoraux zones humides ponctuelles, milieux alluviaux, tourbières et marais de montagne,

Pour plus d'information sur ce programme, vous pouvez consulter le site internet dédié.

<http://rhomeo.espaces-naturels.fr>



Le programme RhoMeO Sud 2011-2012 en Languedoc-Roussillon

Cette première phase opérationnelle de 2 ans (2011-12), faisant suite à l'étude de préfiguration, vise à développer les méthodologies qui seront mises à la disposition du futur *Observatoire des zones humides* du bassin Rhône-Méditerranée, et notamment les outils d'évaluation du bon état des zones humides (indicateurs, protocoles...).

La « boîte à outils » fournie devra permettre notamment :

- d'évaluer et suivre la qualité écologique d'un échantillon représentatif des zones humides du sud du bassin, à l'aide d'indicateurs biologiques (principe acté par la Commission Technique Zones Humides du Comité de Bassin) et d'indicateurs non biologiques corrélés avec les indicateurs biologiques,
- de définir des méthodologies et des outils de travail homogènes et efficaces sur l'ensemble du bassin,
- d'identifier des pressions pesant sur les zones humides et les masses d'eau attenantes,

Comme en Rhône-Alpes, le programme intègre deux échelles d'approche : l'échelle site (Axe A) et l'échelle bassin (Axe B). Il inclut aussi un axe transversal de reporting (Axe C).

Les résultats attendus du programme RhoMÉO Sud

- Une analyse bibliographique détaillée, sous forme d'une grille de lecture, faisant le point sur les indicateurs biologiques et de fonctionnement des zones humides.
- Une liste d'indicateurs pertinents et scientifiquement reconnus et de protocoles opérationnels permettant de suivre l'état des zones humides (axes A et B). Cet état sera défini sur la base du fonctionnement notamment écologique et hydrologique des zones humides.
- Un état 0 des zones humides du bassin, sur un échantillon représentatif des ZH (axes A et B), avec identification chiffrée des principales pressions.
- Des fiches "protocoles de suivi de l'état des ZH" (méthodologie, centralisation, reporting) inter-opérables (utilisables par d'autres opérateurs du bassin et par plusieurs donneurs d'ordre) (axe C).
- Une proposition de mise en œuvre sur le long terme du futur "Observatoire des zones humides du bassin du Bassin Rhône-Méditerranée" (dimensionnement du projet, contenu, organisation, coût, etc.)
- Des propositions de formations (suivis, BDD) pour les opérateurs susceptibles de contribuer au futur Observatoire des zones humides du bassin RM (axes A et C).
- Un outil de mise à disposition de données dont un tableau de bord régional des zones humides (notamment en L-R), comprenant des chiffres clés concernant des données spatiales (nombre, superficie par type), la protection et maîtrise foncière, la gestion, les travaux et aménagements, les opérations de restauration, les résultats d'études diachroniques.

Contribution à la mise en oeuvre du Plan Rhône

Analyse des enjeux et identification des maîtres d'ouvrage de programmes de gestion de sites annexes du Rhône dans le Gard

Le CEN L-R, en partenariat avec les conservatoires de Rhône Alpes et de PACA, participe, à la mise en oeuvre du Plan Rhône (2007-2013), notamment le volet « *qualité, ressource et biodiversité* ». Cette action, relevant de la fiche action : « *identifier, protéger et gérer les espaces naturels emblématiques du fleuve Rhône* » vise deux objectifs principaux :

- définir, pour chaque site identifié le long du Rhône, les problématiques de préservation des habitats et des espèces, les enjeux de fonctionnalité le long du Rhône, ainsi que les opérateurs potentiels d'actions de préservation,

- dynamiser le long du Rhône des programmes de gestion et de préservation des habitats, afin d'assurer une fonctionnalité écologique de l'ensemble du corridor fluvial, grâce à la mise en place d'une animation impliquant l'ensemble des gestionnaires portant des programmes d'action le long du Rhône.



Contribution du Conservatoire des Sites Lozériens (antenne départementale) aux SDAGE des bassins Adour - Garonne et Loire - Bretagne



Les massifs de la Margeride, de l'Aubrac et du Mont Lozère, le secteur des Causses et des Gorges riche en lavognes et petites zones humides alcalines, abritent plus de 4300 zones humides couvrant plus de 11 000 hectares. Aussi, ces territoires, qui constituent des sites d'importance majeure, font partie des milieux aquatiques remarquables (MAR) du bassin Adour Garonne. Ils sont de ce fait concernés par les mesures du SDAGE visant à garantir l'intégrité et les fonctionnalités des zones humides du bassin.

Par ailleurs, la Lozère, pays de sources, riche en zones humides en tête de bassin, joue un rôle primordial dans la gestion durable de la ressource en eau du bassin hydrographique de la Loire. En effet, le haut bassin versant lozérien de l'Allier abrite un réseau dense de zones humides diffuses, associé à de nombreux ruisselets et ruisseaux, qui contribuent largement à la formation des débits des cours d'eau connectés. Parmi l'ensemble des zones humides de la Margeride, 35 sont concernées par l'objectif eau du Plan Loire Grandeur Nature.

Les actions menées, depuis 1995, aussi bien dans le cadre du SDAGE Adour-Garonne que dans le Plan Loire Grandeur Nature, sont portées par le Conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon et développées localement sur les sites par le Conservatoire départemental des sites lozériens (CDSL), antenne du CEN L-R.

Le plan Loire grandeur nature en Lozère



Le Plan Loire grandeur nature, qui constitue un des plus grands programmes de restauration d'un fleuve, a pour objectif principal d'assurer, sur des sites exemplaires et pilotes, la préservation et la gestion durable des écosystèmes ligériens (tourbières, gorges, forêts alluviales, boires) afin de maintenir leurs différentes fonctions écologiques : biodiversité, ressource en eau,

zones d'expansion des crues...

En Lozère, ce plan, dont la troisième phase s'achève en 2013, concerne 9 bassins hydrographiques du haut bassin versant de l'Allier. Ces sites ont été retenus en raison de forts enjeux hydrologiques et patrimoniaux. Ils se caractérisent par la présence de milieux tourbeux et l'existence de menaces ou perturbations identifiées par le passé.

Les actions programmées dans la phase 3 (2010-2013)

- restaurer 5 tourbières (40 ha) en forêt domaniale, sur la base des plans de gestion établis précédemment,
- développer un partenariat avec les agriculteurs pour assurer l'entretien et la restauration de 23 tourbières (environ 370 à 400 ha) sur les 51 sites identifiés comme étant en état de conservation peu satisfaisant,
- animation foncière et conventionnement avec les acteurs locaux pour la mise en oeuvre de plans de gestion concertés intégrant les mesures de gestion préconisées,
- organiser des sessions de formations à destination des gestionnaires,
- mener un volet de sensibilisation et d'éducation à l'environnement pour les scolaires du bassin.

Le Réseau SAGNE 48



Le SDAGE Adour Garonne prévoit pour la période 2010-2015 de développer l'organisation d'une politique coordonnée de gestion, de préservation et de restauration des zones humides.

Les services d'aide à la gestion des zones humides (SAGNE) développés sur le bassin Adour Garonne sous l'impulsion de l'Agence de l'Eau, y contribuent via leurs missions d'appui technique auprès des propriétaires ou gestionnaires de ces milieux. Fonctionnant en réseau, ces services, permettent de développer les connaissances et facilitent les échanges sur la gestion des zones humides. Il existe à ce jour 11 services d'aide sur le bassin Adour Garonne.

Le service SAGNE 48 est animé par le CDSL. Il compte actuellement 25 adhérents (agriculteurs, communes, propriétaires privés, association) et intervient sur 19 sites couvrant 871 hectares de milieux humides lozériens : tourbières, prairies humides, ripisylves. Les trois principaux axes d'intervention sont :

- l'appui technique pour la gestion durable des zones humides
- ledéveloppement des connaissances sur la gestion de ces milieux via la coordination d'un réseau de gestionnaires
- l'information des gestionnaires, les échanges techniques sur le terrain, la formation...

Lectures pour en savoir plus

Une importante base bibliographique est mise en place par les 3 agences de l'eau et par le Pôle relais lagunes méditerranéennes. Elle est consultable en ligne sur les sites des agences et sur le site du pôle lagunes (voir ci-dessous)

une base bibliographique commentée a été également réalisée en 2011 par le CEN L-R dans le cadre du programme RHOME0 (voir site <http://rhomeo.espaces-naturels.fr>.)

Sélection de quelques ouvrages de référence :

BIOTOPE; CEN L-R; TOUR DU VALAT; POLE RELAIS LAGUNES MEDITERRANEENNES (2007) : *Catalogue régional des mesures de gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Type lagunes littorales*. DIREN Languedoc-Roussillon, 278 p.

CIZEL O. (2009) ; *Protection et gestion des espaces humides et aquatiques . Guide juridique d'accompagnement des bassins de Rhône Méditerranée et Corse*, Eds: Pôle relais lagunes méditerranéennes et Agence de l'eau RMC.

CRIVELLI A.J. ; PEARCE F. (1994) *Caractéristiques générales des zones humides méditerranéennes*, MedWet , Station Biologique de la Tour du Valat, 89 p.

FUSTEC Eliane ; LEFEUVRE Jean-claude (2000) : *Fonctions et valeurs des zones humides*. Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement , Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale , Service de la Recherche et de la Prospective , 426 p.

GRILLAS P. ; GAUTHIER P. ; YAVERCOVSKI N. ; PERENNOU C. Bertrand J. (2001) : *Les mares temporaires méditerranéennes. Volume 1 : Enjeux de conservation, fonctionnement et gestion. : Agriculture et biodiversité, un partenariat à valoriser*. Educagri 157p.

MESLEARD F. ; PERENNOU C. (1996) : *La végétation aquatique émergente - Ecologie et gestion*. MedWet , Station Biologique de la Tour du Valat , 86 p.

MICHELOT J.L. (2006) : *Gestion des zones humides*. PNRZH , 63p.

PAPAYANNIS T. ; SALATHE T. (1999) : *Les zones humides méditerranéennes à l'aube du 21^e siècle*. Fondation Sansouire , Bureau de la Convention sur les zones humides (Ramsar) , Fonds Mondial pour la Nature , 136p.

PERENNOU C. ; SADOUL N. ; PINEAU O. ; JOHNSON A. ; HAFNER H. (1996) : *Gestion des sites de nidification des oiseaux d'eau coloniaux*, MedWet , Station Biologique de la Tour du Valat, 114p.

PÔLE RELAIS LAGUNES MÉDITERRANÉENNES, TOUR DU VALAT & CEN L-R (2008) *Mieux gérer les lagunes méditerranéennes* , 94 p.

SKINNER J. ; ZALEWSKI S. (1995) : *Fonctions et valeurs des zones humides méditerranéennes*. MedWet , Station Biologique de la Tour du Valat, 78 p.

ZONES HUMIDES INFOS : publication trimestrielle de la Société Nationale de Protection de la Nature

Quelques contacts et liens utiles

- Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse www.eaurmc.fr
- Agence de l'eau Rhône Adour- Garonne www.eau-adour-garonne.fr
- Agence de l'eau Loire- Bretagne www.eau-loire-bretagne.fr
- Pôle relais lagunes méditerranéennes www.pole-lagunes.org
- Tour du Valat www.tourduvalat.org
- Conservatoire d'espaces naturels L-R www.cenlr.org
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Languedoc-Roussillon www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr
- Région Languedoc-Roussillon Service des espaces naturels <http://www.cr-languedocroussillon.fr>
- Conservatoire du Littoral Délégation Languedoc-Roussillon www.conservatoire-du-littoral.fr
- PNR de la Narbonnaise en Méditerranée www.parc-naturel-narbonnaise.fr
- Rivage Etang de Salces Leucate www.salces-leucate.natura2000.fr
- Syndicat Mixte de la Basse Vallée de l'Aude www.smbva.fr
- Syndicat Mixte pour la protection et la gestion de la Camargue Gardoise www.camarguegardoise.com
- Syndicat Mixte de Gestion de l'Etang de l'Or www.etang-de-l-or.com
- Syndicat Mixte du Bassin de Thau www.smbt.fr
- Syndicat Mixte du Delta de l'Aude smda11@orange.fr
- Syndicat Mixte des étangs littoraux www.siel-lagune.org



une publication du

Conservatoire d'espaces naturels
du Languedoc-Roussillon

Siège social

Conservatoire d'espaces naturels
du Languedoc-Roussillon (CEN L-R)
474, allée Henry II de Montmorency
34000 Montpellier
Tél. 04 67 02 21 28
cen-lr@cenlr.org
www.cenlr.org

Antenne Lozère

Conservatoire Départemental
des Sites Lozériens (CDSL)
1, ter Boulevard de Soubeyran
48000 Mende
Tél. 04 66 49 28 78
cdsl@wanadoo.fr

Directeur de la publication

Jacques LEPART

Rédaction

Mohand ACHERAR, Claudie HOUS-
SARD, Mario KLESCZEWSKI, Xavier
RUFRAY, CEN Lozère

Comité de relecture

Daniel CREPIN, Claudie HOUSSARD,
Jacques LEPART, Mario KLESCZEWSKI

Coordination - conception graphique

Mohand ACHERAR

Publication réalisée avec le soutien de :

